

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À
L'ENFANCE
DE TORONTO**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2022

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ÉBAUCHE

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 9 juin 2022

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

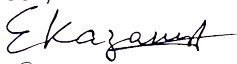
	2022	2021
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie	14 270 \$	12 118 \$
Placements à court terme	9 555	14 250
Financement à recevoir	2 473	57
Débiteurs	2 423	2 413
Charges payées d'avance	17 944	16 577
Montant à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 8)	10 797	11 047
	<u>57 462</u>	<u>56 462</u>
Immobilisations (note 2)	33 848	32 520
	<u>91 310 \$</u>	<u>88 982 \$</u>

Passifs, apports reportés et soldes de fonds

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	19 341 \$	20 009 \$
Tranche à court terme des emprunts hypothécaires (note 5)	675	656
	<u>20 016</u>	<u>20 665</u>
Apports reportés (note 6)		
Charges des exercices futurs	6 625	6 131
Immobilisations	12 224	12 736
	<u>18 849</u>	<u>18 867</u>
Emprunts hypothécaires (note 5)	3 970	4 646
Avantages sociaux futurs (note 7)	2 802	3 076
	<u>45 637</u>	<u>47 254</u>
Soldes de fonds		
Fonds d'exploitation	21 593	16 952
Affectations d'origine interne	7 000	7 000
Usage particulier	17 080	17 776
	<u>45 673</u>	<u>41 728</u>
Engagements (note 9)		
Éventualités (note 10)		
	<u>91 310 \$</u>	<u>88 982 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	Fonds d'exploitation		Usage particulier	
	2022	2021	2022	2021
Produits (charges)				
Gouvernement				
Ontario (note 13)	160 686 \$	160 497 \$	470 \$	313 \$
Fonds pour un budget équilibré du programme de protection de l'enfance (note 13)	2 185	(788)	—	—
Canada	2 533	3 212	—	—
Ville de Toronto	57	61	—	—
Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 8)	571	592	3 379	3 184
Placements	209	278	1	7
Services liés aux programmes	369	195	86	118
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations [note 6 b)]	75	64	437	437
Autres	330	436	57	276
	167 015	164 547	4 430	4 335
Charges				
Salaires et avantages sociaux	86 489	87 175	1 109	1 138
Paiements au titre des taux de pension	44 097	47 029	—	38
Charges liées aux clients	13 021	11 214	2 780	1 741
Frais d'occupation et de bureau	9 014	7 477	154	150
Déplacements	1 790	1 302	21	10
Amortissement des immobilisations	3 050	3 101	821	821
Achat de services	2 865	1 366	129	161
Formation et recrutement	344	258	46	82
Autres	1 704	2 021	66	52
	162 374	160 943	5 126	4 193
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 641 \$	3 604 \$	(696) \$	142 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE État de l'évolution des soldes de fonds
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

2022	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	16 952 \$	7 000 \$	17 776 \$	41 728 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 641	–	(696)	3 945
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	21 593 \$	7 000 \$	17 080 \$	45 673 \$

2021	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	13 348 \$	7 000 \$	17 634 \$	37 982 \$
Excédent des produits sur les charges	3 604	–	142	3 746
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	16 952 \$	7 000 \$	17 776 \$	41 728 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges		
Fonds d'exploitation et fonds à usage particulier	3 945 \$	3 746 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	3 871	3 922
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(512)	(501)
Variation nette des apports reportés reçus	494	631
Variation nette des avantages sociaux futurs	(274)	(151)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(4 211)	(4 136)
	<u>3 313</u>	<u>3 511</u>
Activités de financement		
Remboursement d'emprunts hypothécaires	(657)	(613)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(5 199)	(2 213)
Diminution (augmentation) nette des placements à court terme	4 695	(4 750)
	<u>(504)</u>	<u>(6 963)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 152	(4 065)
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	12 118	16 183
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	<u>14 270 \$</u>	<u>12 118 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

La Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société ») a été créée en 1891 et a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société offre une série de services de protection et de prévention, conformément à la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* de l'Ontario. Le financement de ces services est assuré principalement par la province d'Ontario. La Société dépend de ce financement pour la poursuite de ses activités.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Fonds

La Société gère les fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation comptabilise les activités générales de la Société et est principalement financé par des sources gouvernementales.

ii) Fonds à usage particulier

Le fonds à usage particulier reflète les subventions reçues de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada ainsi que les dons et le financement provenant d'autres sources privées et du gouvernement pour des programmes de prévention spécifiques et des projets de recherche sur la protection de l'enfance.

Le conseil d'administration de la Société a restreint l'utilisation des fonds provenant de la vente des terrains de la rue Charles à des utilisations futures de la Société liées à l'immobilier. Le montant non engagé dans ce fonds immobilier, qui est inclus dans le fonds à usage particulier au 31 mars 2022, était de 7 856 \$ (7 472 \$ en 2021).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Fonds (suite)

iii) Fonds grevé d'affectations internes

Le conseil d'administration de la Société a grevé d'affectations internes un montant de 7 000 \$ (7 000 \$ en 2021) à des fins d'exploitation.

b) Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

La Société est principalement financée par la Province d'Ontario conformément aux ententes budgétaires établies par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « MDESC »). Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans cette période subséquente.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés en produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les produits liés aux frais d'utilisation, aux revenus découlant de services rendus et aux revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Société n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. Lorsqu'on détermine qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé à l'état des résultats et les gains non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats.

Les placements à court terme et la dette à long terme sont comptabilisés au coût.

Il n'y a pas d'éléments à déclarer dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, par conséquent, cet état n'a pas été présenté.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Société, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties annuellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	15 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Véhicules	3 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans

e) Avantages sociaux futurs

La Société prévoit des congés de maladie qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas pour les employés. La Société comptabilise cette obligation selon l'anticipation de l'utilisation future de l'avantage.

Les coûts liés aux charges sociales d'un régime multi-employeurs à prestations définies, comme le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), correspondent aux cotisations que l'employeur doit verser au régime au cours de la période.

La Société offre à ses employés un régime d'avantages sociaux (y compris les soins de santé, les soins dentaires et d'autres avantages) dans le cadre d'un régime de services administratifs seulement. Le régime est financé par la Société en fonction de l'expérience et des facteurs liés aux apports, tel qu'il a été convenu avec le fournisseur de régime. Les montants qui dépassent les exigences actuelles sont considérés comme des excédents et sont remboursables par le fournisseur de régime à la Société.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dons reçus sous forme de biens et de services

La Société reçoit des dons de biens et de services sous forme de temps de bénévolat. Comme ces dons reçus sous forme de biens et de services ne sont pas achetés, ils ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Immobilisations

2022	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	41 113	14 995	26 118
Améliorations locatives	1 354	725	629
Mobilier et matériel	13 241	9 835	3 406
Véhicules	433	433	–
Matériel et logiciels informatiques	12 966	9 488	3 478
	69 324 \$	35 476 \$	33 848 \$

2021	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	40 722	13 974	26 748
Améliorations locatives	1 336	635	701
Mobilier et matériel	12 198	8 717	3 481
Véhicules	433	427	6
Matériel et logiciels informatiques	11 558	10 191	1 367
	66 464 \$	33 944 \$	32 520 \$

3. Facilités de crédit

La Société dispose d'une ligne de crédit de 14 000 \$, exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre les prêteurs. Aux 31 mars 2022 et 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

3. Facilités de crédit (suite)

La Société dispose d'une facilité de crédit supplémentaire, auprès d'un prêteur différent, qui prévoit une ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$. La ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$ est exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre ses prêteurs, et une hypothèque subsidiaire d'un montant de 15 000 \$ sur les terrains et les améliorations détenus par la Société. Aux 31 mars 2022 et 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne de crédit renouvelable.

La Société est tenue de respecter certaines clauses restrictives non financières conformément aux conditions des facilités de crédit. Au 31 mars 2022, la Société respectait ces clauses restrictives.

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer comprennent :

	2022	2021
Crédoiteurs et autres charges à payer	7 644 \$	7 592 \$
Salaires et avantages sociaux	11 697	12 417
	19 341 \$	20 009 \$

Les salaires et avantages sociaux comprennent 1 013 \$ (1 126 \$ en 2021) pour les jours de congés autorisés accumulés. Les employés ont droit à six jours de congés autorisés par année de service, dont quatre jours peuvent être reportés d'une année à l'autre, à condition que le total des jours accumulés ne soit pas supérieur à 10 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cette prestation.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Emprunts hypothécaires

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2022	2021
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 647 \$	1 803 \$
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 429	1 621
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 569	1 878
			4 645	5 302
Moins la tranche à court terme			675	656
			3 970 \$	4 646 \$

Les charges d'intérêts sur les emprunts hypothécaires se sont élevées à 153 \$ (145 \$ en 2021) et sont incluses dans les frais d'occupation et les frais de bureau.

Les remboursements minimums de capital à payer pour les cinq prochaines années sont les suivants :

2023	675 \$
2024	690
2025	710
2026	730
2027	1 840
	4 645 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Apports reportés

a) Charges des exercices futurs

Les apports reportés liés à des charges d'exercices futurs représentent des montants non dépensés reçus à des fins précises.

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 131 \$	5 500 \$
Financement reçu plus les intérêts	5 012	4 129
Facturation par anticipation des projets pilotes en dehors des heures de travail	–	149
Montants comptabilisés à titre de produits	(4 248)	(3 347)
Économies accumulées au titre de la Subvention équivalent à la Prestation ontarienne pour enfant	(270)	(300)
Solde à la clôture de l'exercice	6 625 \$	6 131 \$

b) Immobilisations

Les apports reportés qui ont trait aux immobilisations correspondent au montant non amorti des apports affectés reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de ces apports en capital est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 736 \$	13 237 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	(512)	(501)
Solde à la clôture de l'exercice	12 224 \$	12 736 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Avantages sociaux futurs

a) Passif au titre des congés de maladie

Le passif au titre des avantages sociaux futurs des employés comprend 2 698 \$ pour les avantages liés aux congés de maladie accumulés (2 977 \$ en 2021). Aux termes du régime de congés de maladie accumulés, les employés ont droit à 18 jours par année de service et peuvent accumuler les crédits de congés de maladie inutilisés jusqu'à concurrence de 100 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cet avantage.

b) Régime multi-employeurs à prestations définies

Tous les employés réguliers à temps plein et à temps partiel de la Société sont admissibles au régime OMERS (le « régime »), qui est un régime multi-employeurs à prestations définies. Les cotisations d'employeur versées au régime en 2022 par la Société pour les services rendus et les services passés se sont élevées à 6 868 \$ (7 127 \$ en 2021) et 149 \$ (91 \$ en 2021), respectivement.

Le régime étant un régime multi-employeurs, les cotisations de la Société sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations définies, les cotisations de la Société étant passées en charges dans la période à laquelle elles deviennent exigibles.

Les participants et employeurs sont conjointement responsables de tout excédent ou déficit du régime, lesquels peuvent avoir une incidence sur les taux de cotisation futurs des participants. La Société ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, puisqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer sa quote-part des actifs et des passifs sous-jacents du régime. Au 31 décembre 2021, l'évaluation actuarielle la plus récente déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite révèle un déficit actuariel de 3 131 000 \$.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada

La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada collecte des fonds auprès du secteur public et des entreprises et octroie des subventions à la Société pour des programmes de prévention, ainsi que pour des projets de recherche sur les projets liés à la protection de l'enfance pour lesquels aucun financement gouvernemental régulier n'est disponible.

a) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds à usage particulier

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 090 \$	4 934 \$
Financement reçu de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada	4 044	3 340
Montants comptabilisés à titre de produits	(3 379)	(3 184)
Solde à la clôture de l'exercice	5 755 \$	5 090 \$

Le solde inutilisé à la fin de l'exercice est inclus dans les apports reportés [note 6 a)].

b) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds d'exploitation

Les propriétés sont louées à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 128 \$ (156 \$ en 2021). La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada a fait un don de 128 \$ (156 \$ en 2021) à la Société relativement à ce loyer. Les contrats de location sont d'une durée d'un an, renouvelable annuellement. De plus, un don de 443 \$ (436 \$ en 2021) a été fait pour d'autres programmes. Le total des dons au Fonds d'exploitation s'élevait à 571 \$ (592 \$ en 2021).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (suite)

b) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds d'exploitation (suite)

Certaines fonctions administratives sont assurées par la Société pour la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 12 \$ (10 \$ en 2021) par an.

La créance à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada comprend un montant de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2021) détenu par la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour le fonds immobilier aux termes d'une entente entre les deux parties.

9. Engagements

a) La Société a conclu des contrats de location simple jusqu'en 2027 pour des locaux autres que ceux loués à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada [note 8 b)].

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple se détaillent comme suit :

2023	1 951 \$
2024	1 990
2025	2 030
2026	2 070
2027	2 112
	<hr/>
	10 153 \$

b) La Société a conclu des ententes avec certains parents adoptifs afin de fournir une aide financière pour la prise en charge des enfants adoptés. L'engagement moyen estimé pour chacun des cinq prochains exercices est de 4 963 \$ (4 860 \$ en 2021).

10. Éventualités

La Société fait l'objet de poursuites engagées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans effet négatif significatif sur les activités de la Société. La Société maintient une protection d'assurance.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

11. Actifs en dépôt

La Société conserve des liquidités et des placements pour le compte des enfants d'un montant de 232 \$ (191 \$ en 2021). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

La Société, en tant que souscripteur, détenait des régimes enregistrés d'épargne-études pour le compte d'enfants, en tant que bénéficiaire, pour un montant de 5 538 \$ au 31 mars 2022 (5 501 \$ en 2021). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

12. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

Le règlement de la Société stipule que la Société indemniserait ses administrateurs, ses dirigeants et les autres personnes qui assument une responsabilité pour le compte de la Société de tous les coûts, charges et frais, quels qu'ils soient, que ces personnes règlent ou engagent dans ou concernant toute action, poursuite ou procédure qui est intentée, engagée ou poursuivie contre elles ou à l'égard de tout acte, fait, question ou chose quelconque faite, effectuée ou permise par elles dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à l'exception des coûts, charges et frais occasionnés par une négligence ou un manquement délibéré de leur part.

La police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société couvre les administrateurs, les dirigeants et les autres personnes jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par an au total, en ce qui concerne la responsabilité de dommages-intérêts imposés par un tribunal et découlant de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société. De plus, l'assurance de la Société prévoit une couverture globale annuelle de 10 000 \$ pour les administrateurs et les dirigeants à l'égard des réclamations faites contre eux par suite de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société, lorsqu'aucune protection n'existe en vertu de la police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société.

Si, dans l'éventualité peu probable qu'un administrateur ou un dirigeant, dans l'exercice de ses fonctions, devienne responsable de coûts dépassant la couverture d'assurance de la Société, le règlement de la Société décrit ci-dessus oblige la Société à indemniser la personne pour ces coûts. La nature même de cette indemnisation ne permet pas à la Société d'estimer raisonnablement le risque maximal. Jusqu'à présent, la Société n'a pas effectué de paiements importants et ne s'attend pas à en faire en vertu de cette indemnisation. Bien qu'il s'agisse d'un passif potentiel, la Société estime qu'il est très peu probable que cela se produise.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

13. Renseignements supplémentaires

La Société a des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* avec le MDESC. Le rapport de rapprochement suivant résume par service, sur une base de trésorerie modifiée, l'ensemble des produits et charges et indique tout excédent ou déficit résultant des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Au 31 mars 2022, les services suivants étaient équilibrés.

Programme du MDESC de protection de l'enfance

Produits	
Financement du MDESC	156 053 \$
Déficit financé par le Fonds pour un budget équilibré	2 185
	<hr/>
	158 238
Financement autre que du MDESC	3 421
	<hr/>
	161 659
Charges	
Salaires et avantages sociaux	85 007
Paiements au titre des taux de pension	42 270
Charges liées aux clients	13 174
Frais d'occupation et de bureau	14 513
Déplacements	1 780
Achat de services	2 221
Formation et recrutement	401
Autres	2 293
	<hr/>
	161 659
<hr/>	
Excédent des produits sur les charges	– \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Rapprochement de l'état du résultat et du rapport de financement fourni au MDESC

Total des produits du fonds d'exploitation	167 015 \$
Déduire :	
Financement de programmes du MDESC autres que de protection de l'enfance	4 633
Produits au titre du programme de protection de l'enfance, autre que du MDESC	3 421
Produits au titre des programmes autres que de protection de l'enfance, autre que du MDESC	619
Amortissement des apports reportés	75
Autres	29
	<u>8 777</u>
Total du financement du programme de protection de l'enfance	158 238 \$
Total des charges du fonds d'exploitation	162 374 \$
Ajouter :	
Acquisition d'immobilisations	5 199
Variation de certaines charges payées d'avance	1 681
Autres charges au titre du programme de protection de l'enfance non comptabilisées dans le fonds d'exploitation	760
Charges au titre des taux de pension liés au programme de protection de l'enfance	271
	<u>7 911</u>
Déduire :	
Charges des programmes du MDESC autres que de protection de l'enfance	5 523
Amortissement des immobilisations	3 009
Variation de certaines charges à payer	94
	<u>8 626</u>
Total des charges du programme de protection de l'enfance	161 659 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Au cours de 2014, le MDESC a annoncé la création du « Fonds pour un budget équilibré » afin d'aider les sociétés d'aide à l'enfance à respecter les exigences en matière d'équilibre budgétaire. Le processus du Fonds pour un budget équilibré a été initialement développé individuellement pour chaque société d'aide à l'enfance afin de refléter l'excédent accumulé qui était retourné au MDESC chaque année. Pour pouvoir accéder à ces fonds, la Société doit remplir deux conditions :

- a) la Société doit avoir généré un excédent d'exercice antérieur recouvré en 2013/2014 ou après; et
- b) la Société doit avoir recours à un financement supplémentaire dans une année future pour les activités de protection de l'enfance afin de ne pas encourir un déficit. Le montant requis ne doit pas dépasser le total de l'excédent accumulé du Fonds pour un budget équilibré.

Avec prise d'effet au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le MDESC conservera 50 % de certains excédents générés par chaque société d'aide à l'enfance dans un Fonds pour un budget équilibré du ministère distinct, et ces fonds seront utilisés au gré du MDESC. Le tableau suivant représente le solde du Fonds pour un budget équilibré de la Société :

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 984 \$	4 590 \$
Excédent généré	–	788
Excédent affecté au Fonds pour un budget équilibré du MDESC	–	(394)
Déficit financé par le Fonds pour un budget équilibré	(2 185)	–
Solde à la clôture de l'exercice	2 799 \$	4 984 \$

La Société pourra accéder et utiliser le Fonds pour un budget équilibré selon l'échéancier suivant :

31 mars 2023	2 405 \$
31 mars 2024	394
	2 799 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Programmes du MDESC autres que de protection l'enfance :

Composantes du MDESC	Programmes du MDESC pluriannuels						Autres programmes du MDESC					Total général
	Hébergement communautaire pour les enfants	Services de soutien aux services communautaires pour le développement des enfants	Soutien à la communauté et à la prévention	Secteur public – Autres services à l'enfance	Initiatives provinciales	Programmes pluriannuels – Total MDESC	Bonification des salaires en lien avec la pandémie	Augmentation de la capacité des ressources au sein de la communauté noire	Prototypage de la prestation de services différente et améliorée	Autres programmes – Total MDESC		
Produits												
Financement du MDESC	2 087 \$	66 \$	1 348 \$	11 \$	788 \$	4 300 \$	58 \$	75 \$	200 \$	333 \$	4 633 \$	
Charges au titre des taux de pension	–	–	271	–	–	271	–	–	–	–	271	
Produits du programme, autre que du MDESC	–	–	619	–	–	619	–	–	–	–	619	
Total des produits	2 087	66	2 238	11	788	5 190	58	75	200	333	5 523	
Charges												
Salaires et avantages sociaux	99	63	1 717	11	592	2 482	58	75	–	133	2 615	
Paiements au titre des taux de pension	1 985	–	–	–	–	1 985	–	–	–	–	1 985	
Charges liées aux clients	–	2	284	–	178	464	–	–	200	200	664	
Frais d'occupation et de bureau	–	–	15	–	4	19	–	–	–	–	19	
Déplacements	3	1	1	–	14	19	–	–	–	–	19	
Achat de services	–	–	221	–	–	221	–	–	–	–	221	
Total des charges	2 087	66	2 238	11	788	5 190	58	75	200	333	5 523	
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

14. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Société prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Les échéances contractuelles des emprunts hypothécaires sont indiquées à la note 5.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le potentiel de perte causé par les fluctuations de la juste valeur ou de flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les emprunts hypothécaires de la Société ont un taux d'intérêt variable fondé sur les taux des acceptations bancaires majorés d'une marge. Par conséquent, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux des acceptations bancaires. Les placements à court terme de la Société se composent de certificats de placement garanti dont les taux d'intérêt varient de 0,30 % à 1,51 % (0,45 % à 1,15 % en 2021) et qui viennent à échéance au cours de l'exercice.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit relativement au financement à recevoir, aux débiteurs et aux créances de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

14. Risques financiers (suite)

c) Risque de crédit (suite)

La Société évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 mars 2022 correspond à la valeur comptable de ces actifs. Actuellement, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée.

Il n'y a eu aucun changement important concernant l'exposition aux risques depuis 2021, y compris compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19.